



**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE**

Le Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 à L.522-30,

Vu le décret n° 2016-200 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

Vu le décret n° 2016-202 du 26 février 2016 portant l'échelonnement indiciaire du cadre d'emplois,

Vu la délibération n° B20-029 en date du 26 octobre 2020 portant détermination des ratios d'avancement promus/promouvables ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale pour la période 2024/2026 ;

Considérant que Monsieur Thibaut MALLET remplit les conditions statutaires et les conditions fixées par les lignes directrices de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'ingénieur en chef hors classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1 – MALLET Thibaut	Ingénieur en chef – 11ème échelon	01/10/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promouvables	0	1
Inscrits sur le TAG	0	0

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion du Gard qui en assurera la publicité conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Beaucaire le,

#signature#

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

*Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*